

Espaces naturels

En Gascogne Lomagne



Sites et paysages :

Inscription et classement à l'inventaire du Code de l'Environnement

Les différents critères définis ont conduit à protéger des espaces de caractère exceptionnel dont la valeur patrimoniale et paysagère est telle qu'elle justifie une politique rigoureuse de conservation.

Le patrimoine paysager contribue à l'activité touristique ainsi qu'à une qualité de vie appréciable au quotidien.

Dans le cadre de ses compétences, l'Etat a le devoir de veiller à la préservation des éléments remarquables du paysage. C'est le sens des lois de protection des sites, intégrées dans le Code de l'Environnement (différent de la protection des monuments historiques qui relève du Code du patrimoine). Deux niveaux de protection existent : le classement et l'inscription.

Les éléments remarquables du paysages sont à la fois une richesse patrimoniale et une richesse économique qui relèvent de la responsabilité et de l'intérêt de tous. Le classement ou l'inscription d'un site est une mesure de protection, mais aussi une reconnaissance utile à la valorisation du territoire concerné.

Il est de notre responsabilité collective de préserver, valoriser et faire connaître ce patrimoine.



Sites inscrits à l'inventaire du code de l'environnement

✓ Lectoure

✓ Castelnau d'Arbieu
Pont d'Aurenque

✓ Castéra Lectourois

✓ Flamarens
Village

✓ Ligardes

✓ Marsolan

✓ Mas D'Auvignon

✓ Pauilhac

✓ Pergain Taillac

✓ Sainte Mère
Façades du château

✓ Saint Mézard

✓ Sempesserre

✓ Terraube
Château et Garenne



Espaces naturels sensibles

L'Espace naturel sensible, ou ENS est un espace « dont le caractère naturel est menacé et rendu vulnérable, actuellement ou potentiellement, soit en raison de la pression urbaine ou du développement des activités économiques ou de loisirs, soit en raison d'un intérêt particulier eu égard à la qualité du site ou aux caractéristiques des espèces végétales ou animales qui s'y trouvent ».

Les Départements sont compétents pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non.

Le 26 juin 2017, Le département du Gers a adopté un Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles visant à :

1. Préserver : acquisition et gestion par le Conseil Départemental, en direct ou en accompagnant un porteur de projet local (collectivité, association...), de sites naturels majeurs du département en terme de patrimoine naturel.
2. Valoriser : ouverture au public, initiation à l'environnement et aménagement des sites dans un objectif de découverte des milieux naturels.
3. Accompagner : protection réglementaire des sites, ingénierie d'accompagnement auprès des porteurs de projets, communication spécifique dédiée à cette politique, modes de gouvernance.



Les espaces naturels sensibles en Gascogne Lomagne



Chemin de la Biodiversité à Fleurance



Forêt de Sérillac à Lamothe Goas



Bord du Gers de Lectoure à Castéra Lectourois



Jachères de Ragegat "au Galis" à Lectoure



Complexe prairial de Roquefort à Montestruc



Patrimoine Mondial de l'UNESCO

Le patrimoine mondial est un ensemble de biens culturels et naturels reconnu par l'UNESCO comme présentant un intérêt exceptionnel pour l'humanité.

Ce patrimoine fait l'objet d'un traité international intitulé « Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel », adopté en 1972. Depuis 1978, le Comité du patrimoine mondial est chargé de tenir à jour la liste du patrimoine mondial ; c'est lui qui décide de l'inscription ou non des sites proposés par les États parties.


L'objectif de la liste du patrimoine mondial est de cataloguer, nommer, et conserver (grâce au fonds du patrimoine mondial) des biens culturels et/ou naturels d'importance pour l'héritage commun de l'humanité. Une grande diversité de « biens » sont inscrits, aussi bien des monuments religieux, des villes historiques préservées, des sites mégalithiques, des paysages culturels ou naturels, des lieux de mémoire ou des aires naturelles protégées. Cependant l'architecture monumentale européenne y prédomine.

Pour les États parties, l'inscription de sites au patrimoine mondial est une fierté nationale et une reconnaissance internationale. De plus, les sites inscrits au patrimoine mondial font généralement l'objet d'une exploitation touristique mettant en avant cette reconnaissance. L'inscription peut également être une occasion pour obtenir une assistance internationale, notamment financière, pour la conservation de son patrimoine national.

Les biens inscrits au patrimoine mondial possèdent différentes qualifications^[3]. Tout d'abord, ils peuvent être considérés comme culturels (ex. : Palais d'Été, jardin impérial de Pékin), naturels (ex. : terres et mers australes françaises), ou mixtes (ex. : Montagnes bleues et monts John Crow) en fonction des critères de valeur universelle qui ont permis leur inscription.

Selon leurs éléments, les biens peuvent constituer un site unique de taille variable comme un monument (ex. : Le phare de Cordouan) ou une portion de ville (ex. : Arrondissement historique du Vieux-Québec) ou plus large (ex. : sites rupestres du Tadrart Acacus). Plusieurs sites peuvent constituer un bien unique, alors dénommé « bien en série » (ex. : Fortifications de Vauban qui comprend douze sites).

Pour figurer sur la Liste du patrimoine mondial, les sites doivent avoir une valeur universelle exceptionnelle et satisfaire à au moins un des dix critères de sélection régulièrement révisés par le Comité pour rester en phase avec l'évolution du concept même de patrimoine mondial.



Classé à l'UNESCO

La Romieu est une commune célèbre pour son abbaye, l'Abbaye Saint-Pierre de La Romieu, classée au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1998 en tant que site du chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle.

La portion du chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle (GR65) entre Lectoure et Condom est également classée au patrimoine mondial de l'UNESCO



Autres sites naturels

Il existe d'autres sites qui ne sont pas concernés par des inventaires et/ou protections spécifiques, des sites parfois privés, mais qui présentent des intérêts touristiques et pédagogiques en permettant un contact étroit avec la nature :

- **Forêt départementale de Pauilhac** : forêt départementale est bien aménagée, avec des sentiers bien entretenus, un parcours santé et des tables de pique-nique.
- **Forêt de Réjaumont** : nichée au milieu des champs de culture, elle longe une charmante rivière. Un sentier de randonnée la traverse et les amateurs de VTT pourront se faire plaisir sur la piste en s'offrant un bon moment de sport en pleine nature.
- **Base de loisirs de Fleurance** : Espace de détente, où la nature est préservée. Vous pourrez y faire le tour du lac (680m de chemins aménagés), pêcher, pique-niquer, les enfants profiteront des aires de jeux, city-park... Sur place, tennis, terrains de pétanque avec des zones ombragées pour la journée, et un espace éclairé pour les parties en soirée.
- **Sentier karstique de La Romieu** : ce sentier permet de donner une autre vision du panorama agricole et forestier et de dévoiler l'activité cachée du milieu souterrain qui le compose: le parcours des eaux souterraines, les grottes, les falaises, etc... quasi invisibles et pourtant tellement lié au paysage de surface. Vous pouvez tout au long de l'année parcourir ce sentier en autonomie. Livret pédagogique spécifique en vente dans les Offices de Tourisme.
- **Le Jardin de Hountaner à Lectoure** : Véritable œuvre artistique et lieu de culture, ce jardin révèle la présence de l'eau à Lectoure grâce aux puits présents et découverts sur place. Le jardin a été construit de telle sorte à ce que les plantations suivent les veines d'eau, pour "dessiner" le lieu de passage de l'eau.
- **Les jardins de Coursiana** : Parc botanique privé de 6 ha, classé Jardin Remarquable. Dans un environnement exceptionnel profitez de centaines d'arbres et d'arbustes de tous les continents, d'une roseraie en perpétuelle évolution, d'un jardin fleuri aux nombreuses essences et du jardin de plantes médicinales.



Faune et Flore du Gers

Vous souhaitez découvrir la faune et la flore de notre beau département ?

L'association "Arbre et Paysage 32" est une structure de conseil et d'ingénierie dédiée essentiellement à l'arbre, à la haie champêtre, et à l'agroforesterie.

Leur site internet vous présentera tout ce que vous devez savoir ! Une page de leur site internet est dédiée aux "Arbres et arbustes de pays".

Les CPIE (Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement) sont des associations labellisées œuvrant en faveur de la protection de la nature et, plus spécifiquement, du Développement Durable, par des actions de sensibilisation ou d'éducation à l'environnement et par l'accompagnement des territoires.

Le CPIE gersois vous propose diverses animations "nature" (ateliers, sorties nature...) dont vous pouvez retrouver le programme dans nos Offices de Tourisme.

Sur leur site, retrouvez une page dédiée à la faune locale, une page dédiée à la flore locale, puis une page dédiée aux milieux sensibles...

Scannez les
QR Codes !

Arbres et arbustes
de pays



Faune



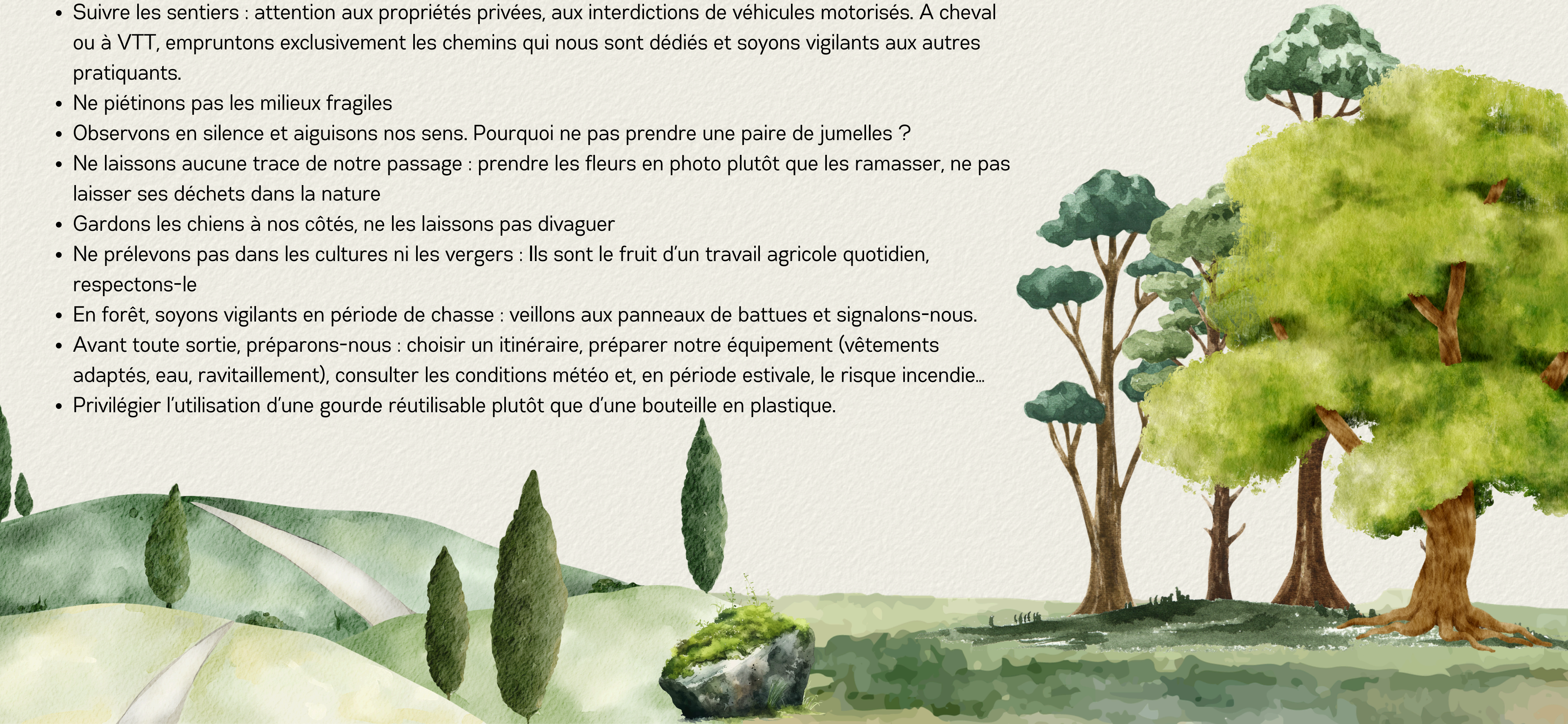
Flore



Milieux Naturels

Recommandations

- Suivre les sentiers : attention aux propriétés privées, aux interdictions de véhicules motorisés. A cheval ou à VTT, empruntons exclusivement les chemins qui nous sont dédiés et soyons vigilants aux autres pratiquants.
- Ne piétons pas les milieux fragiles
- Observons en silence et aiguisons nos sens. Pourquoi ne pas prendre une paire de jumelles ?
- Ne laissons aucune trace de notre passage : prendre les fleurs en photo plutôt que les ramasser, ne pas laisser ses déchets dans la nature
- Gardons les chiens à nos côtés, ne les laissons pas divaguer
- Ne prélevons pas dans les cultures ni les vergers : Ils sont le fruit d'un travail agricole quotidien, respectons-le
- En forêt, soyons vigilants en période de chasse : veillons aux panneaux de battues et signalons-nous.
- Avant toute sortie, préparons-nous : choisir un itinéraire, préparer notre équipement (vêtements adaptés, eau, ravitaillement), consulter les conditions météo et, en période estivale, le risque incendie...
- Privilégier l'utilisation d'une gourde réutilisable plutôt que d'une bouteille en plastique.



Conclusion

En respectant les zones de protection, nous protégeons notre environnement.

Par votre contribution, vous permettez l'entretien et la protection des sites !

Les espaces protégés sont l'affaire de tous !

Heureux de retrouver le grand air, nous devons rester attentifs à la surfréquentation des sites.

Les pratiques les plus respectueuses sont requises...

Merci !

